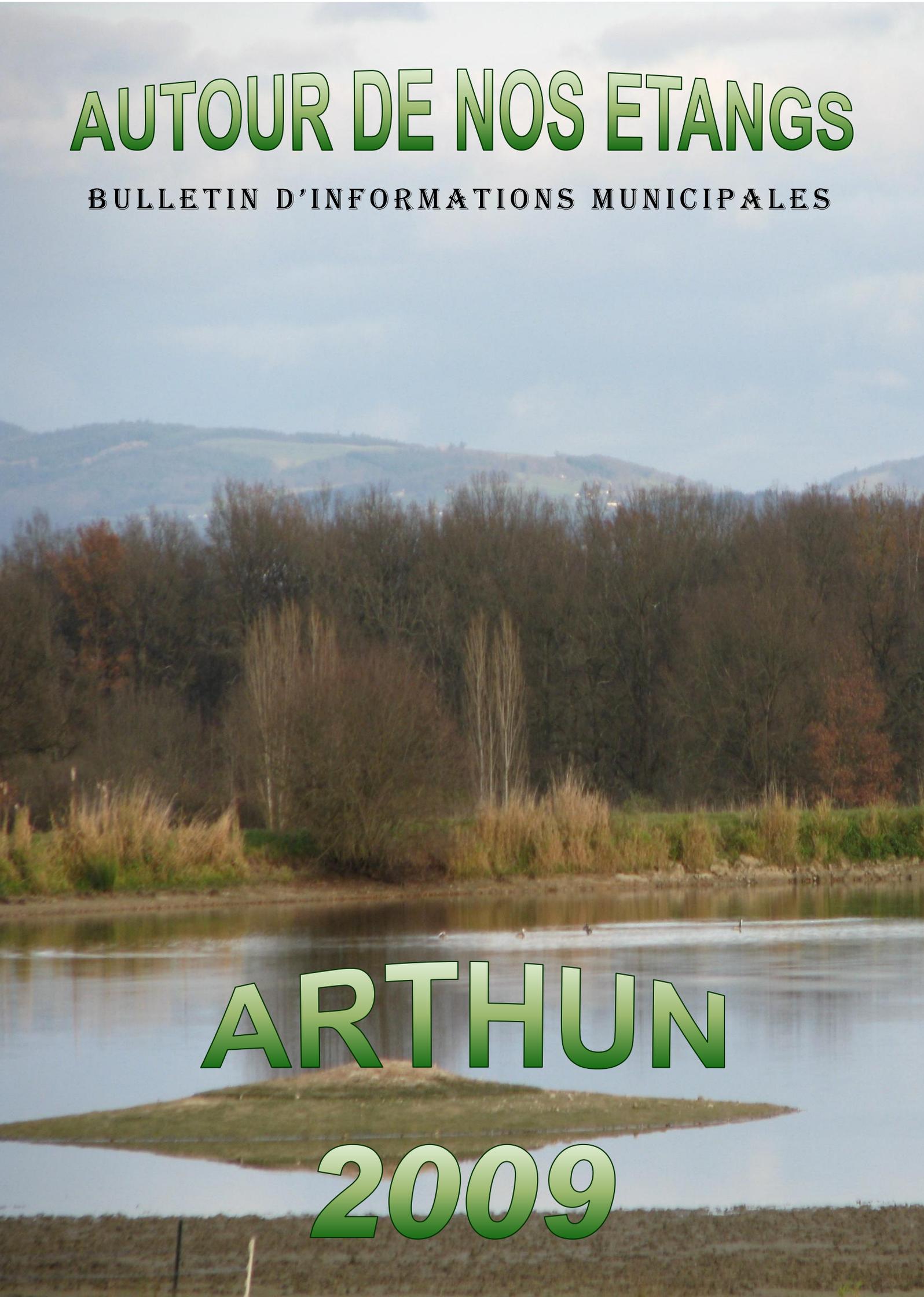


# AUTOUR DE NOS ETANGS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



ARTHUN

2009

# UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite :

Jean Christophe DUCLOS – Gérald GONON – Mireille SAMUEL –  
André GIRARD 3<sup>ème</sup> Adjoint – Claude CHENOT 1<sup>er</sup> Adjoint – Josiane BALDINI Maire – Alain Reynaud 2<sup>ème</sup> Adjoint –  
Jean Gérard MERLE – Alexandra DUMAS – Chantal PIGNARD BOURGEY – Jean Claude BEDEL

## LE PERSONNEL MUNICIPAL



La secrétaire de mairie : **Monique DELETRAZ**

Les employés communaux :

**André BEAL – René DALBEIGUE\***

Les employés dans le cadre du RPI :

**Monique DEVEAUX - Marie Pierre LANCON  
PEGUET**

*\*René DALBEIGUE a été embauchée le 15 juin 2009 en  
contrat C.A.E.*

**Suzanne LAFOND**, employée à la commune depuis 1982, a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et a été remplacée par **Monique DEVEAUX**. Bonne retraite Suzanne ! Bonne retraite aussi à son époux René qui a cessé son activité artisanale de maçonnerie.



## E D I T O



J'ai le plaisir de vous soumettre la 2ème édition du bulletin municipal « *Autour de nos Etangs* ».

La 1ère édition a plu à de nombreux arthunois, et j'ai voulu rédiger ce bel outil de liaison avec encore plus d'informations et de photos.

Je remercie les nombreux annonceurs qui m'ont aidé financièrement par une publicité pour faire de ce bulletin un fascicule agréable à lire et de belle qualité.

Je n'oublie pas les associations qui contribuent à la vie de notre village dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, l'école, l'aide à la personne et les festivités.

Toutes ont besoin d'adhérents et de bénévoles et je souhaite vivement que les articles qu'elles ont rédigés pour ce bulletin vous incitent à rencontrer leurs responsables.

Un des vœux de ma mandature serait que d'autres associations voient le jour sur la commune dans des domaines qui n'existent pas et ils sont nombreux (ex : gymnastique volontaire, yoga...)

L'équipe municipale a pris maintenant sa vitesse de croisière. De nombreux projets sont à l'étude, d'autres ont été réalisés.

Un dossier sensible vient d'aboutir. Une convention d'assainissement liait les communes d'Arthun et de Saint Sixte. Elle concernait les habitants du Montcel et du Bas Montcel qui déversent leurs effluents dans la station d'épuration des Trouillères.

Cette convention ne permettait pas à la commune d'Arthun d'approvisionner suffisamment son budget assainissement, la participation de la commune de Saint Sixte étant trop faible.

Une nouvelle convention vient d'être signée, plus équitable qui nous donnera les moyens d'équilibrer notre budget assainissement.

Je vous avais fait part dans le bulletin précédent que l'équipe municipale avait l'obligation de mettre en conformité tous les bâtiments publics pour l'accessibilité aux handicapés avant 2012. Nous commençons à travailler sur ce dossier, et nous espérons le faire aboutir dans les délais.

Les idées ne manquent pas, et je souhaite que les subventions soient à la hauteur de nos ambitions.

Afin d'embellir notre commune, certains administrés m'ont demandé d'organiser dès l'année prochaine un concours de maisons fleuries. J'ai pensé que c'était une excellente idée et je peux vous annoncer d'ores et déjà que ce concours sera mis en place par la municipalité.

Si vous êtes intéressé pour y participer, je vous invite à vous inscrire en mairie dès janvier 2010. Je pourrai à ce moment-là vous en préciser toutes les modalités.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants de la commune.

Je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2010 et vous invite au vin d'honneur qui sera offert par le conseil municipal le **dimanche 10 janvier 2010** à **11 H 30** à la salle des fêtes.

Le Maire  
Josiane BALDINI

## **Les Travaux effectués par le Conseil Municipal en 2009**

Le curage du ruisseau allant de la Place de l'ancienne gare à la voie communale menant au Château de Beauvoir a été effectué au mois de mai, sous la houlette de Claude CHENOT, 1er adjoint, qui a également supervisé avec André GIRARD, 3<sup>ème</sup> adjoint, la réfection d'une partie des égouts situés sur la voie communale à Ribot qui étaient défectueux. L'ensemble de ces opérations a coûté *3000 euros* à la commune.

Au mois de juillet, les travaux prévus de réhabilitation du réseau d'assainissement ont été effectués. Le dossier a été suivi par le maire et les trois adjoints. Le montant de l'opération est de *84 000 euros* avec une subvention de *16 920 euros* du Conseil Général et *25 380 euros* de l'Agence de l'Eau. A ce propos, un contrat MAGE a été signé avec le Conseil Général permettant à un technicien de vérifier l'état des stations d'épuration régulièrement.

La fermeture du portail du cimetière a été réparée par les employés communaux, et dès que le temps s'y prêtera, le portail sera entièrement repeint. Le panneau d'affichage situé à l'intérieur du cimetière a été remplacé par un panneau flambant neuf.

Les deux panneaux signalant la Salle des Fêtes ont été changés, une plaque indiquant la place du 19 mars 1962 (à côté de la mairie) a été installée. Les panneaux d'affichage de la place, à proximité de l'église et des Trouillères ont été entièrement rénovés.

André GIRARD s'est occupé de la réfection du chemin des Varennes ainsi que du passage de la niveleuse sur le chemin de Baloye.

Pour la Salle des Fêtes, le hall d'entrée a été repeint, et de la vaisselle a été achetée pour un montant de *329,59 euros*. Toutes les vérifications annuelles de sécurité ont été effectuées (aérotherme, chauffe eau, cuisinière, hotte, chambre froide, électricité), et les réparations nécessaires au bon fonctionnement ont suivies.

De nouvelles illuminations ont été installées pour les fêtes de fin d'année.

Dans le cadre de l'enveloppe cantonale, une auto laveuse a été achetée ainsi que le bureau de la secrétaire de mairie, un logiciel de facturation, l'installation d'une sono dans la Salle des Fêtes, des extincteurs et des bacs à fleurs.

Toutes les archives de la commune ont été vérifiées par Nadine Saura qui travaille aux Archives Départementales et Alain Reynaud, 2<sup>ème</sup> adjoint. Celui-ci a entrepris un rangement très précis de la salle des Archives. Vous pouvez vous adresser à lui quand vous avez besoin de renseignements.

Alexandra DUMAS a travaillé toute l'année avec la commission des écoles afin d'apporter un mieux aux enfants et au personnel du RPI.

## **Les Travaux prévus**

Le grillage bordant le parking de la Salle des Fêtes va être remplacé par une agréable barrière en bois avec des fleurs.

A la suite de la demande de certains administrés, Gérald GONON et Jean Claude BEDEL préparent le projet d'éclairage de la commune afin de supprimer certains points noirs.

Des travaux de voirie et installation de divers panneaux sont programmés pour 2010, ainsi que la mise en conformité de l'accessibilité de l'école.

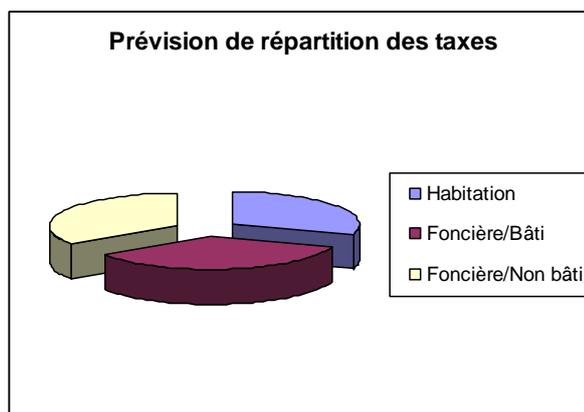
## BUDGET COMMUNAL 2009

FONCTIONNEMENT	RECETTES	MONTANT	REALISE (jusqu'au 30/11/09)
	013 Atténuation des charges	5 800.00	14 005.31
	070 Produit des services	1 410.00	2 541.19
	073 Impôts et taxes	75 000.00	82 867.33
	074 Dotations et participations	86 773.00	80 615.67
	075 Autres produits gestion courante	10 750.00	8 890.33
	002 Résultat reporté	116 734.87	
	76 Produits financiers	0.75	0.75
	<b>TOTAL</b>	<b>296 468.62</b>	<b>188 920.58</b>
	DEPENSES	MONTANT	REALISE (jusqu'au 30/11/09)
011 Charges à caractère général	123 436.00	41 595.70	
012 Charges de personnel	90 350.00	72 566.81	
014 Atténuation de produits	3 000.00	1474.00	
065 Autres charges gestion courante	41 650.00	31 984.04	
066 Charges financières	2 500.00	2 389.51	
067 Charges exceptionnelles	450.00		
022 Dépenses imprévues	5 082.62		
023 Virement à section investissement	30 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>296 468.62</b>	<b>150 010.06</b>	

INVESTISSEMENT	RECETTES	MONTANT	REALISE (jusqu'au 30/11/09)
	10 Dotations	43 017.04	52 486.84
	13 Subventions	37 270.00	28 126.00
	021 Virement section fonctionnement	30 000.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>110 287.04</b>	<b>80 612.84</b>
	DEPENSES	MONTANT	REALISE (jusqu'au 30/11/09)
	020 Dépenses imprévues	3 484.00	
	16 Remboursement d'emprunts	17 840.00	17 782.41
	20 Immobilisations incorporelles	6 810.00	
	21 Immobilisations corporelles	9 924.00	4 934.92
23 Immobilisations en cours	14 689.00	2 995.98	
001 Solde reporté	57 540.04		
<b>TOTAL</b>	<b>110 287.04</b>	<b>25713.31</b>	

### TAUX DES TAXES LOCALES

Taux des taxes		Prévision de répartition des taxes		
	TAUX	BASES ESTIMEES	PRODUITS	
Habitation	4.62	547 700.00	25 304.00	29.82
Foncière/bâti	10.13	299 400.00	30 329.00	35.75
Foncière/non bâti	39.94	73 100.00	29 196.00	34.42
		<b>920 200.00</b>	<b>84 829.00</b>	



## EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Date début	Date Fin	Capital Emprunté	Objet	Remboursement Annuel
1997	2012	41 161.23	Voirie + Parking	4087.44
1998	2013	19 818.37	Voirie	1 992.28
2001	2010	15 244.90	Tracteur Faucheuse	1 998.32
2001	2014	10 353.66	Eclairage Public	1 035.37
2002	2014	18 000.00	Assainissement	1 931.24
2002	2014	11 800.00	Salle des Fêtes	1 266.04
2006	2011	2 108.13	Eclairage Public	351.36
	<b>TOTAL</b>	<b>118 486.29</b>		<b>12662.05</b>

***La commune est peu endettée, ce qui permet d'avoir des projets.***

## PERMIS DE CONSTRUIRE ANNEE 2009

NOM	DESIGNATION	ADRESSE
<b>FEDERATION DES CHASSEURS</b>	Aménagement d'un bâtiment	Biterne
<b>LAURENT</b> Grégory <b>MOURLON</b> Roseline	Maison Individuelle	Pied du Mont
<b>GERIFAUD</b> Odile	Aménagement d'une ferme	Biterne
<b>MARCOUX Claude</b> <b>CHMIEL</b> Nathalie	Maison Individuelle	Beauvoir
<b>GAEC DES TOURS AUX LIERRES</b>	Stabulation	Les Trouillères
<b>BLANC</b> Aurélien <b>LAPENDRY</b> Sabrina	Maison Individuelle	Beauvoir

## ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

<b>CHALAND</b> Annie	Place de l'Eglise	<b>04 77 24 63 28</b>
<b>DUMAS</b> Alexandra	Le Meynet	<b>04 77 24 15 70</b>
<b>DUMONT</b> Marie Agnès	Beaune	<b>04 77 24 61 91</b>
<b>MERLE</b> Janine	Rue de Beauvoir	<b>04 77 24 60 27</b>
<b>VERDAILLANT</b> Magali	Ribot	<b>04 77 24 62 81</b>

## RAPPEL

Il est **interdit** de **laisser divaguer un animal domestique** (article L.211-19-1 du Code Rural), sous peine, après un avertissement, **d'enlèvement par la fourrière**.

Les frais de fourrière restent à **la charge du propriétaire de l'animal** (11 euros par jour garde maximale de 10 jours).

## COORDONNEES DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE

« LA LOGE »    Route de Précieux    42600 SAVIGNEUX    Tél. **04 77 58 78 69**

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

## INFOS UTILES

### AMAVIE – FOREZ

L'aide aux victimes dans la circonscription judiciaire de  
**Montbrison**

#### **Qu'est-ce qu'AMAVIE-FOREZ ?**

C'est une association loi 1901, créée en 1990, conventionnée par le Ministère de la Justice, composée de Salariés et de Bénévoles compétents, pour une activité d'Aide aux Victimes.

#### **Pour Qui ?**

Pour toutes les victimes : vous subissez des **violences conjugales ou autres**, vous êtes victime d'un **vol**, d'une **escroquerie**, d'une **agression**, d'un **accident de la circulation**, d'un **conflit de voisinage**... ou toute autre forme de préjudice.

#### **Pourquoi ?**

L'Association est là pour vous **écouter**, vous **informer**, vous **orienter** sur les possibilités, procédures et démarches pour **obtenir réparation**.

#### **Comment ?**

L'Association vous reçoit gratuitement et confidentiellement au Siège Social sur rendez-vous : du Lundi au vendredi **73 avenue Mellet Mandard à ST JUST ST RAMBERT** ou dans les permanences délocalisées.

**Pour tous renseignements, un numéro de téléphone : 04/77/55/45/12**

### DES PERMANENCES POUR L'HABITAT EN PAYS D'ASTREE 2009-2010

La communauté de communes vous propose une mission d'accueil, d'assistance administrative et financière en vue de l'amélioration de l'habitat, en direction de tous les particuliers éligibles aux aides financières pour la réalisation de travaux de réhabilitation.

Le PACT LOIRE sera présent une fois par mois le jeudi matin de 10 h à 12 h à BOEN.

L'architecte vous guidera et vous conseillera sur l'isolation, les économies d'énergie, le confort de votre habitat ou de votre lieu d'activités...

L'opération façade est renouvelée pour 2009-2010.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

☎ 04 77 24 60 21

09 60 53 16 84

Courriel : [mairie.darthun@wanadoo.fr](mailto:mairie.darthun@wanadoo.fr)

<b>Lundi</b>	<b>9 h – 12 h</b>
<b>Mercredi</b>	<b>14 h – 18 h</b>
<b>Vendredi</b>	<b>9 h – 12 h</b>
<b>Samedi</b>	<b>11 h – 12 h</b>

**Permanence du maire le mercredi après midi.**

### TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

<b>Résidents Commune</b>	<b>100 euros</b>
<b>Résidents Hors Commune</b>	<b>170 euros</b>
<b>Associations Communales et Intercommunales</b>	<b>30 euros</b>
<b>Associations hors Intercommunalité</b>	<b>170 euros</b>
<b>Banquet des Classes</b>	<b>30 euros</b>
<b>Vin d'Honneur – Apéritif</b>	<b>30 euros</b>

**Assurance Responsabilité Civile Obligatoire**  
**Capacité maximale de la Salle : 120 personnes**

### LES DECHETS MENAGERS

Si nous n'y prêtons pas attention, les déchets vont devenir de plus en plus importants et le coût de ramassage sera très élevé.

Respectez le tri sélectif. Dans les caisses jaunes, seuls les objets en plastique ayant un bouchon sont recyclables. Vous pouvez déposer des boîtes métalliques type boîtes de conserves, des briques alimentaires, du carton fin, des revues, des boîtes à œufs cartonnées. Les sacs plastique et les emballages de viande vont à la poubelle. ***Vous emmènerez le carton ondulé à la déchetterie.***

Votre container doit être **aux normes actuelles**, sinon vos ordures ne seront pas ramassées, de même que les sacs poubelles posés par terre.

Si vous avez un jardin, essayez de composter vos déchets au maximum, savez vous que l'on peut composter : des mouchoirs en papier, des essuie-tout, le marc de café et les filtres papier, les sachets de thé, les litières animales sans les déjections, les coquilles d'œufs, la couenne de jambon, les croûtes de fromage, les coques de noisettes, cacahuètes, noix, les orties entières avant la floraison, les aiguilles de conifères, les épluchures de légumes, les cheveux, poils, ongles, plumes, les fleurs fanées...

***Le compost est excellent pour vos plantes et la planète vous dit merci !***

#### **Horaires d'ouverture de la déchetterie :**

	<b>Lundi et mercredi</b>	<b>Mardi et jeudi</b>	<b>Vendredi et samedi</b>
<b>Été*</b>	14 h 30 18 h 30	14 h 30 18 h 30	9 h – 12 h 13 h 30 – 18 h 30
<b>Hiver*</b>	13 h 30 17 h 30		9 h – 12 h 13 h 30 – 17 h 30

\* Modification des horaires le 1<sup>er</sup> lundi suivant le changement d'heure légale.

# *Si Arthun m' tait cont ...*

## **Les premières écoles d'Arthun jusqu'en 1918**

Avant la révolution, 20 à 40 % des français, suivant les régions, savent lire et écrire. C'est l'église qui assure une instruction qui ne concerne le plus souvent que les plus riches.

L'idée d'une école pour tous apparaît dès la révolution de 1789. Le comité de salut public et Robespierre vote une loi en ce sens en 1793, mais il y a d'autres problèmes plus urgents comme résister aux invasions des rois européens. Napoléon à partir de 1800 développe les lycées et instaure le baccalauréat mais cet enseignement est réservé aux enfants de la bourgeoisie.

La loi Guizot en 1833, sous Louis Philippe, parle d'un service public de l'instruction primaire. Les instituteurs modernes sont enfin nés. Ils enseignent la lecture, les mathématiques, l'histoire, la morale... et le français car beaucoup parlent le patois.

Mais il reste deux problèmes. L'instituteur est payé non par l'état mais par la commune et les parents. De plus les locaux et frais divers sont à la charge des mairies, et malheureusement, la scolarité n'est pas obligatoire. L'absentéisme est très important. Les enfants sont à la merci des besoins de main d'œuvre de leurs parents ou de leurs problèmes pécuniaires.

En France, en 1860, près d'un million d'enfants ne sont pas scolarisés et autant quittent l'école sans avoir eu le temps d'apprendre à lire et à écrire. L'enseignement ne concerne encore qu'à peine la moitié des petits français... Cependant, sur ce plan là, Arthun n'est pas une des communes les plus attardées.

### **La commune d'Arthun face à l'enseignement et son évolution au fil du temps...**

En parcourant les relevés des conseils municipaux (Ils existent depuis 1856), nous nous apercevons que nous avons parfois quelques préjugés sur cette époque. Les maires et leurs conseillers sont soucieux du bien être des villageois et de l'enseignement.

Avant 1856, il semble qu'un instituteur laïc soit déjà en place. L'école se fait à la mairie. Le bâtiment est accolé à l'église, côté Est (entrée actuelle du clocher). Tous les ans, le conseil municipal établit deux listes :

- Une d'indigents pour qu'ils aient accès gratuitement aux médicaments et soins.

(Par exemple, pour l'année 1858, 103 individus sont inscrits, soit 24 familles...)

- Une autre d'enfants (garçons et filles de 7 à 12 ans) qui leur donnent droit à l'école gratuite.

Leur inscription est réglée entièrement par la commune.

(en 1858, elle se compose de 20 enfants avec parfois deux au sein d'une même famille, 14 filles et 6 garçons.)

Les enfants sont classés en deux catégories :

- De 7 ans à 10 ans : 1fr25 par enfant (en 1872 le montant est de 2 frs)

- Plus de 10 ans : 1fr par enfant (en 1872 le montant est de 2 frs25)

Le salaire de l'instituteur pour l'année 1856 est de 200 frs et 200 frs de supplément pour les frais divers. C'est le même salaire que celui du garde champêtre...

Lors de la réunion du 10 avril 1856, nos conseillers sont devant un grave problème. Il n'y a pas assez de ressources pour assurer l'enseignement de 1857, le budget de la commune ne peut plus suivre. Le conseil, face à ce dilemme, trouve alors une solution :

Il demande par écrit au Vicaire Général de Lyon qu'une seule école pour garçons et filles soit ouverte et quelle soit confiée à la congrégation des Sœurs JOSEPH.

La commune s'engage toujours à financer une liste des enfants qui iront gratuitement à l'école.

Le maire, M. Le Comte Ludovic de Neufbourg, cède une maison lui appartenant pour servir d'école et de logement pour les sœurs. Il semble que le maire, nommé par l'empereur, et non élu, est plus partisan d'une école religieuse. (Ainsi depuis 1857 jusqu' en 1906, la maison d'habitation *Gaumond*, située à l'entrée piétonne du lotissement Beauvoir, a servi d'école tenue par des religieuses)

Cette congrégation a cessé ses activités en 1906 lors de la séparation de l'église et de l'état. Ces trois sœurs font aussi office d'infirmières et donnent les soins aux villageois.

En 1862 le préfet demande à la commune de prévoir une bibliothèque scolaire.

En 1865, au décès d'une institutrice religieuse, M Le Préfet donne le choix à la commune entre une nouvelle institutrice laïque ou une religieuse.

La municipalité sépare alors les enfants en choisissant une institutrice laïque, Mme Lizon, qui est nommée pour les garçons et enseigne dans une salle de la mairie. Les filles conservent une enseignante religieuse.

Cette situation avec deux écoles, une laïque et une religieuse, dure jusqu'en 1906, mais une grande partie des filles rejoignent l'école laïque à partir des années 1880.

Par contre, il semble qu'à partir de 1865 aucun garçon ne soit jamais allé dans l'école religieuse.

En 1878, Mme Lizon décède et un instituteur, Jean-Claude PERRIN, est nommé.

La commune loue une habitation à M. Claude Beau. Cette maison va servir d'école des garçons pendant plusieurs années. Elle était située dans la propriété actuelle de M. Denis Goutarot, elle a été démolie en 2009.

Photo : Ces enfants sont nés **100 ans plus tard** entre 1977 et 1981.  
**Dernière classe Arthunoise** avant la formation du RPI  
CP-CE1-CE2-CM1-CM2 **1987-1988**



Institutrices : Mme SEGRETO et Mme GUILLOT

1<sup>er</sup> RG du haut de gauche à droite : Gaëlle CHARBONNIER, Astrid THEVENET, Vincent PRENAT, Gérald COTE, Mathieu ZURRO Prisca REBOIS, Laetitia DUMONT, Armelle PORTERON

2<sup>ème</sup> RG centre : Sylvia CHARBONNIER, Delphine THEVENET, Arnaud DREVET, Sylvain MEILLAND, Yannick ZURRO, Ludovic ARNON, Fabien PORTERON, Eva SEGRETO

3<sup>ème</sup> RG assis : Clément THEVENET, Myriam LABIL, Guillaume THEVENET, Vincent PARDON, Céline PARDON, Virginie MERLE, Karen REBOIS

#### ✚ **La construction de la mairie et du groupe scolaire actuels :**

La III République entre 1880 et 1882 vote les lois scolaires qui instaurent une école laïque, gratuite et obligatoire (Les lois Jules Ferry).

A partir de 1882, le gouvernement incite et subventionne toutes les communes pour qu'elles aient un groupement scolaire.

#### **Pour Arthun, tout a commencé deux ans plus tôt en mai 1880**

Depuis 1876, le maire n'est plus nommé par le préfet, mais élu par les conseillers. La bataille électorale dans le village est dure. Les républicains de gauche gagnent largement les élections contre la droite de tendance royaliste. Le nouveau conseil réélu en 1880 et son maire M. Claude DURRIS sont partisans de l'école laïque et prennent même les devants. En mai 1880, il déclare qu'il y a urgence à faire construire une nouvelle école et une mairie dans le même bâtiment. Il a déjà trouvé le terrain et l'architecte.

La municipalité est suivie par le village. Certains font des legs (par exemple en 1881, un couple Jacques Vial et son épouse Françoise Durand laisse son héritage pour la scolarité des enfants).

La construction s'étend sur plusieurs années avec beaucoup de problèmes. L'ensemble s'élève orgueilleusement sur son promontoire. On peut imaginer la fierté des élus au moment de l'inauguration...Il faut reconnaître sans chauvinisme que c'est un des plus beaux bâtiments municipaux du canton !

La nouvelle mairie ouvre en 1884 (le 1<sup>er</sup> mariage est célébré le 12 sept.1884).

Le bâtiment scolaire, achevé en 1885, reçoit les deux classes en octobre 1885.

Dans cet élan d'optimisme, notre maire propose de prendre les enfants dès 5 ans. Il pense qu'ils s'instruiraient plus vite et propose d'ajouter deux postes d'institutrices adjointes pour seconder les maîtres. Ce projet, en avance sur son temps, n'a pas vu le jour. C'est tout de même une période d'immenses progrès...

En 1911, le maire, Mathieu Poyet, demande au Préfet l'autorisation d'avoir des classes mixtes pour faciliter la répartition des sections CP, CE1, CE2, CM1, CM2, et certificat d'études qui viennent d'être mises en place. C'est seulement après la guerre de 1914 -1918, que les deux classes deviennent mixtes.

*Sur des photos scolaires de 1902, on peu dénombrer un effectif de 47 garçons avec l'instituteur Antonin PETIT et 29 filles avec l'institutrice Joséphine Forestier, son épouse.*

*Les autres filles sont dans l'école religieuse. (22 filles sur une photo de 1892).*

*Lorsqu' en 1906, l'école privée est arrêtée, l'effectif de la classe publique monte à 39.*

Marie Claudette Merle Thévenet

**NECROLOGIE**

**Antonia GARDET née BARRET**

**19/02/2009**

**MARIAGES**



9 mai 2009  
**Ellen VERBRUGGEN**  
**Georges MURATEL**



11 juillet 2009  
**Nathalie MERLE**  
**Vincent PLASSON**



18 juillet 2009  
**Nathalie BROZE**  
**Didier GARNIER**



8 août 2009  
**Catherine FOURNEL**  
**Ludovic BERTHON**



22 août 2009  
**Lucie LEMAIGRE Dit DEMESNIL**  
**Frédéric SEINE**

## NAISSANCES

**Loane COMMEAT**  
**Gwenolan FRADEL**  
**Lisa PARET**  
**Hugo VENET**  
**Nathan BOULIGAUD**  
**Maël PORTERON**

**28/03/2009**  
**25/05/2009**  
**22/07/2009**  
**20/08/2009**  
**04/10/2009**  
**19/10/2009**



**Loane COMMEAT**



**Gwenolan FRADEL**



**Lisa PARET**



**Hugo VENET, ses parents Cynthia,  
Damien et son grand frère Kylian**



**Nathan BOULIGAUD**



**Maël PORTERON**

**Bienvenue aux bébés dans la commune ! Sincères félicitations aux parents !**

# LA VIE ASSOCIATIVE

## ADMR L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE



L'Association locale du Pays d'Urfé comme les 59 associations de la Loire, forme une chaîne continue d'entraide. Elle permet également la création d'emplois dans notre région.

Sur votre commune nous aidons le public suivant :

- **Famille** en cas de maladie, hospitalisation, décès d'un membre de la famille, grossesse, naissance, difficultés sociales.
- Pour garder les **enfants** lors d'une reprise d'activité professionnelle des parents, une solution adaptée aux besoins peut être organisée.
- Personnes **handicapées** pour une aide au lever, au coucher, aux déplacements aux toilettes, préparation des repas, entretien du logement et du linge
- Personnes **âgées** : service d'aide à domicile, une aide matérielle est apportée sous forme de services ménagers, courses, repas, entretien du linge et du logement, mais aussi une présence et un soutien moral.

Le service télé assistance **FILIEN** relie les bénéficiaires **24 h sur 24 h** et **7 jours sur 7** à des hôtesses téléphoniques. Ces personnes sont à l'écoute et peuvent appeler quelqu'un pour mettre en œuvre les secours (voisins, famille, médecins, pompiers).

La présence de l'**A.D.M.R.** est un atout qui permet aussi de proposer une réponse de **proximité**, elle privilégie l'établissement d'une relation qui humanise les interventions quotidiennes et apporte une dimension d'échange et de reconnaissance mutuelle entre la personne aidée, le bénévole et le professionnel d'intervention. Bénévoles et salariées apportent une action complémentaire auprès des personnes.

Les bénévoles sont sur le terrain et répondent aux appels de chacun, créent un lien efficace et chaleureux.

**Pour en savoir plus sur nos services ou nous rejoindre en tant que bénévole, contacter la Présidente de l'ADMR du Pays d'Urfé Monique VIAL (04/77/24/61/67) et pour Arthun Colette THIALIER, responsable prises en charge (04/77/24/67/57)**

## ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES DU PONT D'ARGENT (AFR)

### Composition du Bureau :

Présidente : **Nadine JAGUELIN**  
Vice Présidente : **Sandrine TISSEUR**  
Secrétaire : **Philippe CIOCHETTO**  
Trésorière : **Françoise DIMIER**  
Trésorière Adjointe : **Agnès ROTAGNON**  
Membres :  
**Mesdames LOUISON, BALLET,**  
**Laure MOULIN et Geneviève GAUMONT**



L'adhésion annuelle de 26 euros par famille permet de participer à l'ensemble des activités proposées au cours de l'année.

Quelles sont ces activités : Cours de ski à Chalmazel, après-midis piscine, stage de poney, escalade en pleine nature, atelier de création artistique, patinoire, bibliothèque, participation au Téléthon, cycle de conférences, sortie théâtre jeunesse ou concert, soirée d'initiation à l'astronomie...

La participation financière des familles est toujours minorée car une partie du coût de chaque activité est prise en charge par l'Association.

Par exemple : Activité piscine : cinq après midi à la piscine de Feurs, transport compris, départ 13 h 15, retour 17 h 30, cours de 45 minutes, prix : **35 euros** pour la semaine sans cours et **50 euros** avec cours.

Ou alors, activité ski : cinq séances de 2 heures avec moniteur **ESF, 80 euros** par enfant, location du matériel comprise, transport à la charge des familles.

Les adhérents sont prévenus régulièrement des activités proposées et du prix de celles-ci par l'intermédiaire d'un petit bulletin distribué dans les boîtes aux lettres. Chacun décide alors de s'inscrire suivant ses centres d'intérêt.

La **marche de l'Association** (3<sup>ème</sup> dimanche de mars) ou le **Troc'Plante** (dernier week end d'avril) sont les principaux événements pourvoyeurs de fonds. Lors de ces événements, le coup de main des adhérents est toujours très apprécié !

**Pour tout renseignement, contacter Nadine JAGUELIN au 04/77/24/64/09**  
**ou par courriel : [nadine.laurent42@orange.fr](mailto:nadine.laurent42@orange.fr)**

## CLUB DU 3<sup>e</sup> AGE « LES GENS HEUREUX »

### Pour l'instant le Bureau reste inchangé :

Président : **Marius GERIFAUD**  
Vice président : **Joséphine DURAND**  
Trésorier : **Louis GOUTARD**

Le club fonctionne avec un petit effectif, plusieurs nous ont quittés pour cause de maladie.



Malgré tout, nous continuons de nous rassembler chaque jeudi pour passer un agréable après midi

Les personnes qui sont intéressées pour adhérer au Club des Gens Heureux seront les bienvenues

## F.N.A.C.A. ARTHUN – BUSSY ALBIEUX

L'Association a tenu son assemblée générale le 18 novembre 2008.

Le Président ouvre la séance, demande d'observer une minute de silence pour un camarade décédé, Toni PONTET, 73 ans, puis retrace les activités de l'année 2009.

**Janvier** : Poule au Riz

**19 mars** : célébration à Bussy suivie du banquet à Savigneux.

Les **8 mai et 11 novembre**, nous sommes toujours présents au monument aux morts avec nos drapeaux.

**Juillet** : pique nique à Baffy.

**Septembre** : journée grillade à Bussy Albieux.

Nous participons au **Téléthon** de Bussy Albieux financièrement et bénévolement en tenant un relais à La Terrière.

Le trésorier donne le bilan financier détaillé légèrement positif dû aux frais d'une gravure au Monument aux Morts de Bussy Albieux.

Le bureau a été reconduit dans ses fonctions :

Président : **Marius VILLE**  
Vice Président : **Claude DURRIS**  
Secrétaire : **Georges VIAL**  
Trésorier : **Jean GRANGE**  
Trésorier Adjoint : **Albert POYET**

La réunion se termine par le traditionnel boudin d'herbes et le boudin pâtissier.

**Marius VILLE**



**Monument en souvenir du cessez le feu de la guerre d'Algérie.  
Inauguration de la place du 19 mars 1962.**



## TENNIS CLUB D'ARTHUN SAISON 2009



Pour la saison 2009, le bureau a changé. Jean Christophe DUCLOS est remplacé par Angélique VALLIER PELARDY au poste de trésorier et Anne Sophie RICHARD occupe la place de secrétaire adjointe en remplacement de Marie Odile MEILLAND. Le club connaît pour cette saison une augmentation de ses adhérents (70 personnes).

### Année 2009 :

Pour l'année 2009, les cours enfants ont été reconduits.

Une dizaine d'enfants était au rendez-vous. Les cours ont été dispensés d'avril à juin et donnés par Olivier JACQUET.

Un stage initiation adulte débutant a été mis en place cette année. Il s'est déroulé sur une semaine et a été suivi par 6 femmes super motivées !!! Je pense que nous renouvellerons l'expérience l'année prochaine.

Les cours adultes sont toujours reconduits pour la huitième année consécutive et assurés au gymnase intercommunal de BOËN tous les samedis après-midi par Nathalie et Olivier JACQUET.

Cette année, l'édition du tournoi 2009 a eu lieu le week end du 4-5 juillet avec un nombre toujours important de participants. Les matchs ont eu lieu sur les terrains d'ARTHUN et de BUSSY ALBIEUX.

Le barbecue du samedi a été reconduit pour sa cinquième année et connaît toujours un important succès.

### Double Mixte :

M. RONGERE-J. RONGERE/F. BLOT – F. PORTERON

### Simple Femmes :

N. JACQUET/A.S. RICHARD

### Simple Hommes :

J. RONGERE/A.ESCOT

Dans chaque épreuve les vainqueurs sont les premiers cités et tous les finalistes ont été récompensés autour du verre de l'amitié offert à la Salle des Fêtes.

### Les tarifs 2009 :

Couples	<b>27 euros</b>
Adultes	<b>18 euros</b>
Jeunes, étudiants	<b>8 euros</b>
Enfants de moins de 12 ans	<b>5 euros</b>
Cours enfant	<b>10 euros les 10 séances</b>
Ticket Horaire	<b>2 euros</b>
Clef du cours	<b>5 euros</b>



### Bureau :

Président  
Vice-président  
Trésorier  
Secrétaire  
Secrétaire Adjointe

**Olivier JACQUET**  
**Yves PLANE**  
**Angélique VALLIER PELARDY**  
**Nathalie JACQUET**  
**Anne Sophie RICHARD**

En 2010, notre assemblée générale se déroulera un dimanche de mars.



**Pour tous renseignements concernant les cours de tennis enfants et adultes ou autres informations sur le club, contactez Olivier JACQUET au 04 78 64 29 02 ou au 06 73 35 79 91**

## SOU DES ECOLES ARTHUN – BUSSY ALBIEUX – SAINT SIXTE

Le sou des écoles **du RPI ARTHUN – BUSSY ALBIEUX – SAINT SIXTE** est une association de parents d'élèves qui existe depuis de nombreuses années.

Son but est de récolter des fonds lors de diverses animations afin de participer financièrement aux différents projets de l'équipe enseignante.

Ainsi le sou organise en général :

- une vente de brioches à l'automne
- un loto en hiver
- une tombola au printemps
- une brocante au mois de juin

Avec l'argent récolté, un spectacle de NOEL est offert chaque année aux enfants, ainsi qu'une fête de fin d'année scolaire.

Selon les années et les souhaits des enseignants, le sou permet aux élèves du RPI de partir en classe verte, d'aller au cinéma dans le cadre d'un projet de classe, de bénéficier d'un abonnement presse à l'école, etc...

Pour cette année scolaire, le bureau est composé comme suit :

<b>Valérie PONCET</b>	Présidente
<b>Laetitia GONON</b>	Vice présidente
<b>Christelle JACQUET</b>	Vice présidente
<b>Véronique JEAMPIERRE</b>	Vice présidente
<b>Caroline DERORY</b>	Secrétaire
<b>Marie-Hélène ZURRO</b>	Vice secrétaire
<b>Christelle REY</b>	Trésorière
<b>Pierre LATUILE</b>	Vice trésorier

Toutes les familles qui auraient envie de se joindre au bureau ou de s'impliquer lors des manifestations sont évidemment les bienvenues.



Le bureau profite de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui aident et participent au bon déroulement des manifestations du sou.

### EN DIRECT DE LA BIBLIOTHEQUE...



Le savez vous ? Tous les **lundis** à la Salle de réunions de 16 h 30 à 17 h 30 Marie Claude Thévenet et Suzanne Lafond accueillent bénévolement les lecteurs de tous âges à la bibliothèque.

Tous les six mois, le bibliobus de la **Médiathèque Départementale** reprend les livres et en apporte de nouveaux.

Ce service s'adresse à tous les habitants d'Arthun : à tous les enfants et adolescents quelque soit le lieu de leur scolarité (publique ou privée) et bien sûr à tous les adultes.

Aux enfants, il est proposé des albums, des BD, des documentaires, des romans.

Aux jeunes et aux aînés, il est proposé des documentaires concernant tous les domaines, **histoire, géographie** de la France et du Monde, **art peinture et sculpture, cuisine, travaux de toutes sortes**, des romans **classiques, fiction, policiers**, certains à **gros caractère** pour les personnes ayant des **difficultés visuelles**.

Ce service est bien entendu gratuit, il serait dommage de ne pas en profiter davantage.

*Marie Claude Thévenet*

## BOULE ARTHUNOISE



Pour toutes les personnes qui sont intéressées par une carte de membre honoraire, le président informe que le jeu de boules est ouvert le vendredi après midi à partir de 16 heures l'hiver et 18 heures l'été.

### Composition du Bureau :

<b>Daniel BRITZ</b>	Président
<b>Gabriel MERLE</b>	Trésorier
<b>Olivier FOURNIER</b>	Secrétaire

**Daniel BRITZ** ☎ 04 77 24 65 83

## ASSOCIATION IMMOBILIERE PAROISSIALE

**DE SAINT VINCENT EN LIGNON 17 place Carnot 42130 BOEN**

Trois représentants Arthunois siègent au Conseil d'Administration : Marie Claude Thevenet, secrétaire, Colette Thiallier et Marius Gérifaud.

La toiture de la maison paroissiale, vieille maison forézienne étant en très mauvais état, la réfection a été réalisée par l'entreprise Charbonnier.

Robert Castor, Marius Gérifaud et Joannès Thiallier ont proposé de peindre bénévolement la rampe d'esca-

liers qui conduit au premier étage et d'assurer la rénovation de la porte d'accès. En ce qui concerne la fenêtre et le volet. Il a été confié à l'entreprise Charbonnier le soin d'en assurer la rénovation, ce qui ne saurait tarder.

Petit à petit, la demeure redevient sécurisante et accueillante, entièrement au service de l'Eglise.

*Marie Claude THEVENET*

## SYNDICAT AGRICOLE F.D.S.E.A

Le **SYNDICAT AGRICOLE** la FDSEA de la Loire a été constitué le 10 mars 1945 lors d'un congrès à la Bourse du Travail à Saint Etienne.

Les statuts et la liste des membres ont été déposés à la Mairie de Saint Etienne le 12 avril 1945.

Le premier président a été le **Comte de Neufbourg** de notre village.

De ce fait **Arthun** a été très imprégné par le syndicalisme agricole.

Aujourd'hui nous comptons 20 adhérents (13 actifs et 7 retraités).

Un parc d'une dizaine de machines est mis à disposition des adhérents à moindre coût.

Les membres du bureau sont :

Président	<b>Jean Claude GARDE</b>
Vice Présidente	<b>Roselyne MASSARD</b>
Vice Président	<b>André GIRARD</b>
Secrétaire	<b>Denis DURRIS</b>
Trésorier	<b>Clément THEVENET</b>

## C . C . A . S .

Le budget du C.C.A.S. de la commune est **essentiellement consacré au repas des aînés**.

Cette année, le bureau a décidé de fixer le repas au 19 décembre, cette date étant plus proche de Noël. Les personnes qui n'ont pu y assister ont reçu un colis.

Le **budget annuel** du C.C.A.S représente **1200 euros** pour ce repas et ces colis.

### COMITE DES FETES « LES ARTS' THUNOIS »

#### Composition du nouveau bureau

Présidente	<b>Chantal PIGNARD BOURGEY</b>
Vice Président	<b>Jean Gérard MERLE</b>
Trésorier	<b>Christine DAVAL</b>
Trésorier Adjoint	<b>Marie Thérèse CHARBONNIER</b>
Secrétaire	<b>Janine THOMAS</b>
Secrétaire Adjoint	<b>Ludovic ARNON</b>

#### Manifestations 2009 :

<b>Février</b>	Carnaval
<b>Mars</b>	Théâtre
<b>Mai</b>	Projection film « autour des étangs »
<b>Juin</b>	Fête de la Musique
<b>Août</b>	Fête Patronale
<b>Novembre</b>	Soirée Créole
<b>Décembre</b>	Marché de la création

Cette année 2009, nous avons mis en place une section « Club Loisirs et Amitié ». Si vous avez envie de faire du tricot, du crochet, de la broderie etc... ou tout simplement d'échanger, de partager un moment autour d'un café, venez rejoindre l'équipe qui gère ce club : Simone PIGNARD, Marie Thérèse CHARBONNIER.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé toute l'année en apportant leur savoir faire. Nous avons découvert leur production lors du marché de la création le dimanche 13 décembre 2009.

Je remercie aussi particulièrement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour la préparation des chars à l'occasion de la Fête Patronale.

Celle-ci fut une réussite et nous comptons sur votre participation pour l'année prochaine. En effet, il faut déjà y penser et s'organiser.

Le Comité des Fêtes est une équipe dynamique qui essaie de mettre de la vie dans le village et du baume au cœur des Arthunois à travers les diverses manifestations organisées tout au long de l'année.

Bonne année à tous !



*La Présidente du Comité des Fêtes*

*Chantal PIGNARD BOURGEY*

**P.S. : Si vous avez du temps libre, des idées et que vous voulez vous investir, venez rejoindre notre équipe. Un numéro de téléphone : 04/77/24/65/76. Merci d'avance.**

**Vive monsieur CARNAVAL ! 22 février 2009 !**



**Fête Patronale 23 août 2009**



**Le petit monde de Don Camillo**



**La Soupe aux Choux**



**Camping Les Flots Bleus**



**Les Bronzés font du ski**



**Le Père Noël est une ordure**



**Astérix et Obélix**



**Le gendarme et les gendarmettes**



**Manon des Sources**